

Concertation sur les retraites : pas de discussions sans abrogation !

Le nouveau cycle de discussion sur la réforme des retraites qui démarre aujourd'hui autour de François Bayrou se fera sans l'Union syndicale Solidaires.

Sur la forme, le cadre des discussions semble choisi sur mesure par le gouvernement. Il préfère interroger la Cour des comptes plutôt que le Conseil d'orientation des retraites pour le diagnostic. Il ne tient compte d'aucun critère objectif en ne conviant pas les 8 organisations de l'intersyndicale qui ont mené le combat contre la réforme, et intègre une organisation patronale agricole.

Sur le fond, surtout, ces discussions ne sont que de la poudre aux yeux. François Bayrou veut s'acheter du temps. Mais le cadre fixé est extrêmement contraignant, verrouillé budgétairement, loin de la discussion "sans totems et sans tabous" annoncée.

Le Premier ministre conditionne les négociations à un accord entre les organisations syndicales et patronales. Or le refus du patronat de contribuer davantage à l'équilibre du système rend vaines toutes les discussions sur l'abrogation de la réforme.

Pour l'Union syndicale Solidaires, le minimum c'est le renoncement au recul de l'âge de départ à 64 ans et l'abrogation de la réforme des retraites de 2023 comme première étape vers la retraite à 60 ans et les 37,5 années de cotisation.

L'ouverture de ces discussions confirme qu'il y a un problème majeur avec cette réforme injuste, rejetée clairement par la population, et adoptée sans vote du Parlement.

Avec son entrée en vigueur, le nombre d'inscrit-es âgé-es de 62 ans à France Travail a progressé de 46,5%. Dans le même temps, le gouvernement a cyniquement durci les règles d'indemnisation de l'Assurance chômage.

Ce ne sont pas les dépenses qui sont le problème des retraites et de la sécurité sociale, c'est le manque de recettes. Et pour l'Union syndicale Solidaires les leviers sont très nombreux : en augmentant le taux d'emploi des femmes par exemple, celui des « seniors » et donc en réduisant le chômage par la réduction du temps de travail à 32h sans perte de salaire. En embauchant massivement dans les services publics et les secteurs écologiques. En augmentant les salaires, en pratiquant l'égalité salariale femmes/hommes. En augmentant le taux de cotisation patronal... En mobilisant les milliards du fonds de réserve retraites, en luttant contre le travail illégal qui assèche les caisses de sécurité sociale, en revisitant l'ensemble des niches d'exonération des cotisations sociales... Les pistes sont nombreuses pour financer le progrès social. Cela nécessite d'engager le rapport de force.

L'Union syndicale Solidaires travaille à construire des mobilisations pour obtenir son abrogation définitive.

Deux ans après, l'heure est au second round!